

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE145085004

Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 18 décembre 2014

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 18 décembre 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE145085004, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion avec la firme Bouty inc. d'une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE145085004

Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

À sa séance du 26 novembre 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 145085004. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M \$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 décembre, les membres de la commission se sont réunis lors de séances de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE145085004 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement et du Service des ressources humaines ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier a pour objet de conclure une entente-cadre avec la firme Bouty inc., pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint pour la Ville de Montréal et ce, au fur et à mesure des besoins à combler. L'entente-cadre est d'une durée de soixante mois, ou avec l'option de prolongation autorisée, selon les mêmes termes et conditions.

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public 14-12653 dans le but de conclure une entente-cadre collective regroupant les besoins de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Il y a eu publication sur le site SÉAO et dans La Presse le 7 juillet 2014. Le délai de réception des soumissions a été de 35 jours, du 7 juillet au 11 août 2014. La période de validité des soumissions est de cent quatre vingt jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions. Durant la période de sollicitation, quatre addendas ont été publiés.

Le Service de l'approvisionnement, la Direction Santé et Mieux-être du Service des ressources humaines et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont contribué à la rédaction du devis, afin de répondre aux différents besoins des utilisateurs. Certaines configurations pourraient contribuer à réduire des problématiques de santé au travail.

L'entente précédente comportait un seul fauteuil ergonomique, avec revêtement en tissu ou en cuir et un modèle de chaise pour visiteur, avec ou sans appui-bras ou roulettes. L'historique des consommations a démontré que la majorité des chaises et fauteuils de tous types ont été achetés ailleurs que chez l'adjudicataire du contrat précédent. L'analyse a permis d'effectuer une révision des besoins. Il a en effet été clairement déterminé que plusieurs besoins n'étaient pas prévus dans l'appel d'offres précédent, ce qui provoquait les acquisitions hors entente. En raison des critères ergonomiques établis et normes environnementales demandées, les articles couverts par l'entente précédente et ceux demandés dans l'appel d'offres ne sont pas comparables.

Sur dix-sept preneurs du cahier de charges, cinq offres ont été reçues, et quatre ont été jugées conformes suite à l'évaluation technique. Après analyse, le comité technique a jugé qu'une des offres n'avait pas atteint les exigences minimales telles que décrites dans le devis technique.

Selon le Service de l'approvisionnement, bien que le niveau de qualité ait été augmenté, la stratégie d'approvisionnement adoptée a permis de bénéficier d'économies en raison du volume exprimé qui a incité la mise en compétition des fabricants eux-mêmes, plutôt que leurs distributeurs. Ce qui a permis un écart favorable de 34,3 % entre l'estimation finale et le montant de la soumission. Les comparaisons entre cette entente et la précédente sont difficiles à établir en raison des grandes différences dans la sélection des produits et leur qualité.

Les documents présentés sur le marché dans le cadre de cet appel d'offres ont permis d'obtenir des offres répondant aux besoins de la Ville à prix compétitifs et procureront également les avantages suivants :

- conformité des articles selon les critères ergonomiques et des normes de qualité en vigueur;
- harmonisation des chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint pour tous les utilisateurs;
- adaptation de ces biens selon les critères ergonomiques en vigueur pour les espaces de travail et autres fonctions.
- diminution des biens de marques diverses;
- réduction du nombre d'appels d'offres ponctuels;
- économies de volume.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont bien compris qu'il s'agit d'une entente-cadre et

que les unités administratives désirant acquérir de nouvelles chaises en assumeront les coûts.

Les membres ont aussi compris que la Ville avait choisi de sélectionner des modèles de chaises à partir de critères de qualité plus serrés dans l'objectif de réaliser des économies à long terme.

Enfin, les membres ont apprécié le fait que des rapports de consommation sont prévus dans l'appel d'offres. La Ville pourra ainsi connaître les cycles d'achat des diverses unités administratives, ce qui permettra de mieux planifier les besoins futurs.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement et du Service des ressources humaines pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M \$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE145085004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.